

## Qualité des eaux des retenues de Naussac et de Villerest

### **Renouvellement du marché de suivi de la qualité des eaux des deux retenues**

Les plans d'eau de Naussac et Villerest, définis comme masses d'eau fortement modifiées, font l'objet d'un programme de surveillance établi en application de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

Afin de répondre aux objectifs fixés, l'Etablissement réalise tout au long de l'année, dans le cadre de marchés de prestations intellectuelles, un suivi de la qualité des eaux sur ces deux retenues. Les marchés en cours, l'un pour la retenue de Naussac, l'autre pour la retenue de Villerest, ont été passés pour une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Les 2 marchés de suivi, confiés au bureau d'études Athos Environnement sur l'ensemble de la période, arrivent à échéance en fin d'année 2019. Afin de poursuivre cette surveillance, un marché « suivi de la qualité des eaux des retenues de Villerest et Naussac », découpé en deux lots (un par barrage), a été préparé pour la période 2020-2022. Sur le plan technique, le contenu de ce marché a été établi dans la continuité des marchés antérieurs, pour respecter les obligations réglementaires, appuyer la gestion opérationnelle et répondre à certaines questions spécifiques à chacune des retenues en lien avec les démarches locales (SAGE, contrat territorial, etc.).

En termes financiers, il est proposé de retenir l'hypothèse selon laquelle le coût des opérations serait estimé à un montant total pour les 3 années n'excédant pas 330.000 € HT (40.000 € HT en moins que pour la période 2017-2019), à savoir : le montant actualisé de l'action conduite de 2020 à 2022, réduit des coûts liés aux relevés hydromorphologiques sur les 2 sites mais avec ajout d'analyses complémentaires pour le suivi de l'expérimentation par ultrasons.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondant.**

### **Expérimentation par ultrasons sur une partie de la retenue de Villerest**

Afin de limiter la dégradation de la qualité de l'eau – potentiellement accentuée par le changement climatique – qui affecte le tourisme local et impacte l'économie du territoire ainsi que son image, l'Etablissement a installé, à titre expérimental, 9 dispositifs à ultrasons en juillet 2019 sur une partie de la retenue de Villerest. Le suivi de cette expérimentation est réalisé avec Roannais Agglomération et la Mairie de Villerest qui avait sollicité l'appui de l'Etablissement afin d'envisager des solutions.

Les comparaisons interannuelles sur la santé humaine, la faune piscicole et avicole n'ont pas montré d'influence des ultrasons.

Sur les cyanobactéries les résultats de la saison 2019, sont encourageants. Durant l'été 2019, les effets des ultrasons sur le développement des cyanobactéries ont été étudiés pour la première fois à l'échelle d'une grande retenue (avenant au marché 2017-2019). La quantité de ces organismes a été mesurée au niveau de 7 160 points entre le barrage et Saint-Maurice-sur-Loire. Les premiers résultats indiqueraient une diminution des concentrations à proximité des plateformes à ultrasons.

L'expérimentation va donc se poursuivre en 2020.

## **Actu qualité des eaux**

L'Etablissement vient d'éditer une nouvelle Actu' dans laquelle on pourra trouver des éléments d'information sur le dispositif d'appui scientifique, technique et financier mis en place par l'Etablissement pour le suivi et l'amélioration de la qualité des eaux des rivières et des plans d'eau. Ce document, dont une copie est produite en annexe, est téléchargeable sur le site [www.eptb-loire.fr](http://www.eptb-loire.fr).